Alcéane

DOSSIER DE CANDIDATURE

Offre d'achat logement HLM vacant

CADRE RESERVÉ À ALCÉANE

Date de remise de l'offre : ..... Heure de réception de l'offre : .....

Modalité de remise de l'offre : .....

.....

Votre dossier de candidature, l'offre d'achat et les pièces jointes sont à déposer sur notre site internet nosannonces.alceane.fr/acheter ou en flashant ce QR code.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

	Demandeur	Conjoint / Pacsé / Co-demandeur
Nom Prénom		
Nom de naissance		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Adresse		
Code postal et commune		
Téléphone		
Courriel		

SITUATION DE FAMILLE :

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e)

☐ Divorcé(e) Date du divorce : ☐ Veuf(ve) ☐ Concubinage

☐ Séparé(e)

LOGEMENT VACANT OBJET DE L'OFFRE D'ACHAT

Je souhaite acquérir le logement vacant que j'ai préalablement visité situé à l'adresse ci-dessous :

.....

.....

Référence du bien **OBLIGATOIRE** (numéro à 9 chiffres) : .....

J'atteste bien connaître ce logement pour l'avoir visité le : .....

LOGEMENT ACTUEL

Vous êtes :

- ☐ locataire d'un logement appartenant à un bailleur social.
  Si vous êtes locataire d'un logement appartenant à un bailleur social, merci de préciser le nom du bailleur social : .....
- ☐ locataire du secteur privé.
- ☐ gardien employé par un bailleur social.
  Si vous êtes gardien employé par un bailleur social, merci de préciser le nom du bailleur social :
  .....
- ☐ propriétaire.
- ☐ hébergé(e).

Avez-vous déjà acquis :

- Un logement auprès d'un organisme HLM (logement neuf en accession sociale ou logement ancien dans le cadre de la vente HLM) : ☐ OUI ☐ NON
- Un logement locatif conventionné auprès d'une SEM ou de l'association foncière logement (AFL) : ☐ OUI ☐ NON

En cas de réponse affirmative à l'un des deux cas, avez-vous revendu ce logement en raison des motifs suivants :

- Mobilité professionnelle (impliquant un trajet de plus de 70km entre le nouveau lieu de travail et le logement) : ☐ OUI ☐ NON
- Logement devenu inadapté a la taille de la famille : ☐ OUI ☐ NON
- Séparation du ménage : ☐ OUI ☐ NON

Rappel : « Lorsqu'une personne physique a acquis soit un logement auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré, soit un logement locatif appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 831-1, elle ne peut se porter acquéreur d'un autre logement appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ou appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 831-1, sous peine d'entacher de nullité le contrat de vente de cet autre logement. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas en cas de mobilité professionnelle impliquant un trajet de plus de soixante-dix kilomètres entre le nouveau lieu de travail et le logement, ou si le logement est devenu inadapté à la taille du ménage ou en cas de séparation du ménage, sous réserve de la revente préalable du logement précédemment acquis. » article L443-11 IV alinéa 2 du CCH.

PIÈCES À FOURNIR

La demande et la date certaine de réception de l'offre ne sera prise en considération que lorsque toutes les pièces demandées ci-dessous auront été fournies et le présent document dûment complété et signé.
Le présent dossier (dossier de candidature, pièces à fournir et offre d'achat) forment un tout indissociable :

- copie de la carte nationale d'identité / titre de séjour (en cours de validité) du demandeur et co-demandeur ;
- avis d'imposition de l'année 2023 sur les revenus 2022 du demandeur et co-demandeur ;
- dernière quittance de loyer pour le locataire d'un logement appartenant à un bailleur social ;
- dernière fiche de paie pour le gardien d'immeuble d'un bailleur social ;
- offre d'achat d'un bien immobilier ;
- simulation bancaire.

Le(s) demandeur(s) soussigné(s), certifient et attestent sur l'honneur la véracité des indications fournies dans le cadre du présent formulaire ainsi que de l'ensemble des pièces jointes y afférents sous peine de poursuite pénales.

Fait à .....

Le .....

Signatures du demandeur et co-demandeur

Ces données sont destinées à ALCÉANE OPH DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE pour pouvoir étudier votre demande d'acquisition. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen 2016//679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen »

Vous pouvez exercez ce droit en envoyant un courriel à : dpo@alceane.fr
Ou par courrier : ALCÉANE - DPO - 444 avenue du Bois au Coq - 76620 LE HAVRE.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Ces données seront conservées jusqu'à signature de l'acte authentique du logement concerné.

Offre d'achat d'un bien immobilier

Nous soussignés : .....

Demeurant à : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Désignation du bien : .....

Référence **OBLIGATOIRE** du bien visité (numéro à 9 chiffres) : .....

Typologie : .....

Adresse : .....

Nous vous proposons de nous porter acquéreur du bien ci-dessus référencé au prix (en chiffres et en lettres)

de ..... **euros,**

lequel prix s'entendra toujours hors frais.

Nous reconnaissons que la présente offre d'achat sera étudiée avant toute acceptation selon les modalités prévues aux articles D443-12-1 du CCH et L443-11 du CCH (voir ci-après)

Fait à .....

Le .....

Signatures du demandeur et co-demandeur,
précédée de la mention pour chacun,
« lu et approuvé, bon pour offre d'achat au prix de ..... euros »

Ces données sont destinées à ALCÉANE OPH DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE pour pouvoir étudier votre demande d'acquisition. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen 2016//679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen »
Vous pouvez exercez ce droit en envoyant un courriel à : dpo@alceane.fr ou par courrier : ALCÉANE - DPO - 444 avenue du Bois au Coq - 76620 LE HAVRE. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Ces données seront conservées jusqu'à signature de l'acte authentique du logement concerné.
Extrait de l'article D443-12-1 du CCH :
« Pour l'application de l'article L. 443-12, la date de remise des offres d'achat est constatée par tout moyen »
Vente selon l'ordre de priorité conformément aux III de l'article L443-11 du CCH
« – Les logements vacants des organismes d'habitations à loyer modéré peuvent être vendus, dans l'ordre décroissant de priorité :
– à toute personne physique remplissant les conditions auxquelles doivent satisfaire les bénéficiaires des opérations d'accession à la propriété, mentionnées à l'article L. 443-1, parmi lesquels l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département, ainsi que les gardiens d'immeuble qu'ils emploient sont prioritaires ;
– à une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales.
– à toute autre personne physique.
Les logements vacants auxquels sont appliqués les plafonds de ressources des prêts locatifs sociaux peuvent être vendus s'ils ont été construits ou acquis par un organisme d'habitations à loyer modéré depuis plus de quinze ans, aux bénéficiaires mentionnés aux deuxième à avant-dernier alinéas du présent III auxquels s'ajoute, en dernier ordre de priorité, toute personne morale de droit privé »